

CAPa Jardinier Paysagiste en 2 ans Un diplôme vers l'emploi !

Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 3
N° de fiche RNCP : 24928



Métiers visés et débouchés

OUVRIER.ÈRE OU JARDINIER.ÈRE PAYSAGISTE

Le ou la jardinier.ère ou l'ouvrier.ère du paysage aménage et entretient les jardins privés ou les lieux publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Pour entretenir et aménager les espaces verts publics. Poste que l'on trouve dans les collectivités territoriales.

Objectif

Valider le CAPa Jardinier Paysagiste, Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 3

- ♣ Atteindre une **qualification technique et professionnelle**
- ♣ **Former de futur(e)s professionnel(le)s du secteur** de l'entretien des parcs / jardins / espaces verts au sein d'entreprises du paysage, des services d'espaces verts des communes / collectivités territoriales / syndicats intercommunaux. Il.elle assure la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.
- ♣ **Poursuite possible d'études** : CS Jardinier de golf, Bac pro Aménagements paysagers, BP Aménagements paysagers

Organisation de l'alternance

- ♣ Formation d'une durée de **800 h maximum**
- ♣ Date : **entrée en septembre** ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ♣ **Délai d'accès à la formation** : Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat
- ♣ **Alternance** : 12 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaires) en moyenne et 5 semaines de congés payés par an

Public

Tout public, y compris en situation de handicap, satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme.

Pré-requis d'entrée en formation

- ♣ Sans condition de diplôme pour les personnes qui ont entre 16 et 29 ans
- ♣ Avoir suivi le cycle complet de 3^{ème} pour les personnes entre 15 et 16 ans
- ♣ Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA
- ♣ Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Admission

- ♣ **AFFELNET** ou **dossier de candidature** à demander auprès du CFA
- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique
- ♣ **Tests de positionnement** (individualisation du parcours possible)

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

📧 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver

Formation par apprentissage

Modalités pédagogiques

- ♣ Cours en salle - Salle informatique - Centre de ressources
- ♣ Mises en situation professionnelle - Plateaux techniques
- ♣ Sorties pédagogiques - Arboretum - Jardins des ronds
- ♣ Plateau de maçonnerie paysagère - Atelier agroéquipement
- ♣ Accompagnement personnalisé - Tutorat - FAD

Modalités d'évaluation

- ♣ **Certification du diplôme** : Contrôles en cours de formation et épreuves terminales

Contenu de la formation

♣ **Domaine commun** :

Français, Anglais, Education Physique et Sportive, Education Socio Culturelle, Histoire-Géographie, Écologie, Mathématiques, Informatique, Sciences physiques, Biologie végétale.

♣ **Domaine professionnel** :

Technologies paysagères, approche du paysage, machinisme, reconnaissance des végétaux, fonctionnement de l'entreprise, formation de conduite en sécurité.

Insertion / Indicateurs

- ♣ 95 % de **réussite** aux examens (2019-2020-2021)
- ♣ 90,6 % de **satisfaction** (2019-2020-2021)
- ♣ 12 mois après la formation (sortis en 2019) :
 - 33 % de poursuite d'études après examens
 - 65 % sur le marché du travail dont 43 % en emploi

Frais, salaires et aides

♣ **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).

♣ Simulation de la **rémunération et des aides** : alternance.emploi.gouv.fr

♣ Aide possible aux **frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement, permis)

Salaire des apprentis-es (Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)				
Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %

Transport / Restauration / Hébergement

- ♣ **Navette** possible entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver (17,25 €/semaine) et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver (2,65 € pour un trajet par semaine et 5,25 € pour un aller-retour par semaine)
- ♣ Possibilité d'**internat** à Châteaulin avec petit-déjeuner et dîner (21,20 €/semaine)
- ♣ **Demi-pension** = déjeuner possible à Kerliver (28,10 €/semaine)

Accompagnement

- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique et **soutien** scolaire
- ♣ **Aménagements** de parcours individualisé
- ♣ **Appui** à la signature du contrat d'apprentissage

Les + de la formation

- ♣ Formation Sauveteur Secouriste du Travail (**SST**)
- ♣ **Voyage d'étude en France ou à l'étranger** (sous réserve de financements (actions, subventions))

Accessibilité



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation d'handicap

Contacts :

- ♣ **Coordinateur.rice de formation** : Florence COSTE SIREUDE
- ♣ **Secrétariat du CFA** : 02 98 20 00 08

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

💻 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver